



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Transitions,  
Ressources et Milieux  
Bureau des Milieux  
Aquatiques et Marins**

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**SNCF réseau  
agence projets Hauts de France  
3e etage Tour de Lille  
100 bd de Turin  
59777 LILLE**

Dossier suivi par :  
Jérôme Barbet

Mèl : [jerome.barbet@seine-maritime.gouv.fr](mailto:jerome.barbet@seine-maritime.gouv.fr)  
Mèl : [ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr)

Tél : 02.76.78.33.83

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **travaux sur le pont-rail au PK 145+513 Vieux-Rouen-sur-Bresle**  
**Notification de décision**

**Réf. : 0100039402/ML**  
Cette référence est à rappeler dans toute correspondance.

ROUEN, le 13 mars 2024

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

**travaux du pont-rail PK 145+513 sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 octobre 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Les travaux devront respecter l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement (code NOR : DEVO0770062A).

**De plus, les éléments suivants sont à prendre en compte :**

- en raison de la présence de frayères de salmonidés à proximité immédiate, les travaux impactant le lit mineur sont réalisés dans la période s'étendant du 1er juillet au 31 octobre (évitement de l'impact sur les alevins de salmonidés) ;

- la zone en rive droite à l'amont immédiat du pont n'est pas débroussaillée ;

- les circulations dans le cours d'eau sont limitées au strict nécessaire ;

- en cas de rencontre avec des écrevisses à pieds blancs, afin d'organiser la sauvegarde des individus, le pétitionnaire en informe sans délai :

- la DDTM ([ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr) ; [ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr))
- le SMAB (02 35 17 41 55)
- la Fédération de Pêche (02 35 62 01 55)

Par ailleurs, vous voudrez bien me préciser la date de réception des travaux et m'envoyer les plans de récolement de l'opération dès que vous en aurez possession.

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.**

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par subdélégation

Le Responsable du Service  
Transitions, Ressources et Milieux

  
Alexandre HERMENT

# DOSSIER DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉ

## INSTALLATIONS, OUVRAGES ACTIVITÉS ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Ce document a été établi en vue de formaliser les demandes de déclaration pour des activités et travaux affectant les rivières.

Composition du dossier :

- ✓ Le présent dossier dûment complété avec la description de l'état initial des travaux envisagés et l'état final
- ✓ 1 plan de situation au 1/25 000 avec localisation (flèche ou cercle), (ANNEXE 1)
- ✓ 1 extrait de plan cadastral situant les travaux, (ANNEXE 2)
- ✓ Plusieurs coupes (en travers et/ou en long), (ANNEXE 3)
- ✓ Des photographies du site,
- ✓ Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.
  - ANNEXE 4 : notice plomb
  - ANNEXE 5 : schéma d'alerte en cas d'accident
  - ANNEXE 6 : évaluation d'incidence Natura 2000

Ce dossier est à déposer en 4 exemplaires dont un en version numérique, plans compris. Il doit être adressé à :

**DDTM**

**Service Transitions Ressources et Milieux**

**Bureau des Milieux Aquatiques et Marins**

**Cité Administrative**

**2 rue Saint Sever**

**76032 ROUEN CEDEX**

## I- Table des matières

II-	Table des illustrations .....	3
III-	Identité du déclarant.....	4
IV-	Localisation géographique du projet.....	4
V-	Description sommaire du projet.....	5
A)	Contexte du projet .....	5
B)	Descriptif résumé des travaux .....	5
VI-	Rubrique(s) de la nomenclature concernée(s).....	6
VII-	Description de l'état initial du cours d'eau .....	6
VIII-	Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés.....	7
A)	Description de l'ouvrage existant et problème à résoudre .....	7
B)	Description de l'intervention à réaliser .....	10
1)	Phase 1 du projet : préparation du chantier .....	10
2)	Phase 2 du projet : travaux ouvrages d'art.....	12
C)	Entreprise en charge des travaux .....	13
D)	Conduite du chantier .....	13
1)	Période de réalisation des travaux.....	13
2)	Conditions de réalisation des travaux.....	14
3)	Moyens de surveillance et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident..	15
IX-	Impact prévisible des travaux .....	15
A)	Berges .....	15
B)	Lit mineur .....	15
C)	Pont.....	16
D)	Pollutions potentielles .....	17
E)	Travaux affectant un site NATURA 2000.....	17
1)	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Vallée de la Bresle », identifiant FR2200363 .....	17
2)	Proximité de zones naturelles d'importance.....	18
3)	Synthèse des inventaires écologiques .....	19
4)	Conclusion .....	20
F)	Compatibilité avec le SDAGE .....	20
G)	Compatibilité avec le SAGE .....	22
X-	Mesures correctives envisagées.....	22
A)	Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux .....	22
B)	Mesures envisagées pour assurer la circulation des poissons .....	23

C)	Mesures envisagées pour le réaménagement du site .....	23
XI-	Annexes .....	24

## II- TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1:	Localisation géographique du projet .....	4
Tableau 2 :	Nomenclature rubriques IOTA.....	6
Tableau 3 :	Description du cours d'eau .....	7
Tableau 4 :	Caractéristiques du PRa situé au PK 145+513 – Ligne 325 000 .....	8
Tableau 5:	Caractéristiques de l'ouvrage .....	9
Tableau 6 :	Ligne 325 000 – Planning des travaux au PRa 145+513 .....	13
Tableau 7:	Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus .....	18

Figure 1 :	Localisation du PRa situé au PK 145+513 – Ligne 235 000 – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle.....	4
Figure 2 :	PRa situé au PK 145+513 – Ligne 325 000.....	8
Figure 3 :	Élévation gauche de l'ouvrage situé au PK 145+513 – Ligne 325 000.....	9
Figure 4 :	Corrosion des semelles inférieures des poutres principales au droit des zones confinées..	10
Figure 5 :	Désorganisation de la chaîne d'angle Q2 et zone humide sur la culée C1.....	10
Figure 6 :	Ligne 325 000 – Exemple d'installation pour éviter la pollution des résidus de maçonnerie .....	11
Figure 7 :	Ligne 325 000 – Zone installation – Base-vie du chantier .....	12
Figure 8 :	Ligne 325 000 – Exemple de batardeaux de type Watergate .....	14
Figure 9 :	Ligne 325 000 - Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux .....	16
Figure 10 :	Cartographie des sites naturels d'intérêts à proximité du PRa 145+513– Géoportail.....	19
Figure 11 :	Localisation des zones humides selon le critère habitat – PRa 145+513– Source : Systra .	20

### III- IDENTITE DU DECLARANT

Organisme / Nom Prénom : SNCF RESEAU / DIRECTION ZONE INGENIERIE NORD-EST  
NORMANDIE / Agence Projets Hauts-de-France

Numéro de SIRET : 412 280 737 203 75

Adresse : Tour de Lille – 3ème étage

100 boulevard de Turin

59 777 EURALILLE

Tel : 06 19 50 46 04

Mail : [pierre.diot@reseau.sncf.fr](mailto:pierre.diot@reseau.sncf.fr)

### IV- LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Désignation du cours d'eau : **La rivière « La Bresle »**

Situation Cadastrele :

Code postal	Commune	Section et n° de parcelles	Adresse	Propriétaire
76390	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	Section : AC Parcelles : 0086	Pont-rail au Pk 145+513	SNCF RESEAU

Tableau 1: Localisation géographique du projet

La ligne ferroviaire IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport enjambe le cours d'eau « la Bresle » au pk 145+513 sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle dans le département de la Seine-Maritime (voir plan de situation en ANNEXE 1 et extrait cadastral en ANNEXE 2). Le Pont-Rail est constitué d'un tablier métallique à poutres jumelles de 6,75m de portée et il est situé dans une parcelle dont le propriétaire est SNCF Réseau.

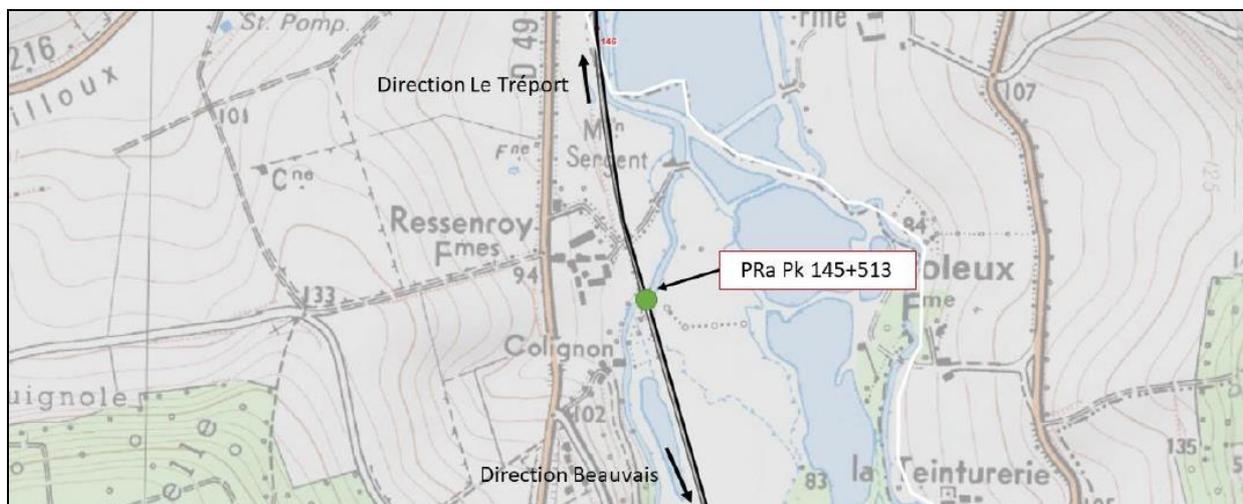


Figure 1 : Localisation du PRa situé au PK 145+513 – Ligne 235 000 – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle

# V-DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

## A) Contexte du projet

Afin d'entretenir l'infrastructure ferroviaire sur la ligne BALT (Ligne IF 325 000) reliant les villes de Beauvais et le Tréport, SNCF Réseau envisage des travaux de maçonnerie, de remise en peinture et la pose de murettes garde-grèves sur l'ouvrage d'art situé au pk 145+513. L'objectif de ce chantier est de finaliser les travaux de régénération de la ligne Beauvais – Abancourt – Le Tréport, démarrés en 2019. Ce complément de travaux permet d'assurer les pérennités attendues sur les différents tronçons de la ligne.

Une campagne d'étude technique menée en 2019 a permis de faire un bilan général de l'ouvrage. L'ouvrage est en état satisfaisant, mais il a été constaté une dégradation du béton d'enrobement qui évolue sur les poutres principales et sur les entretoises sous le rail. Il a aussi été observé des écaillages sur les semelles supérieures et une corrosion sur les poutres. Des traces de calcaires ont été constatées ainsi que des fissures sur le côté gauche et sous la poutre du tablier. Le diagnostic confirme la nécessité d'effectuer les travaux pour assurer la pérennité de l'ouvrage au cours du temps et de mettre en sécurité le réseau ferroviaire.

## B) Descriptif résumé des travaux

Le chantier portera sur des travaux de maçonnerie qui comprennent le remplacement de briques sur les culées, la pose de murettes garde-grèves et des travaux de remise en peinture sur les semelles inférieures. Le programme travaux est prévu en période d'étiage, ce qui permet de bénéficier d'un niveau d'eau suffisamment bas pour réaliser les travaux de maçonnerie. Pour la réalisation des travaux de remise en peinture, une dépose des panneaux de voies sera nécessaire. Ils seront réalisés depuis un échafaudage hermétique suspendu ou un échafaudage sur barges ou pontons flottants modulaires.

En cas de crue importante et d'impossibilité de travailler sur ponton flottant ou sur échafaudage, un système de batardeaux par demi-passe avec un dispositif de pompage dans l'enceinte des batardeaux sera mis en place. Cette installation a pour objectif de limiter le débit du cours et la hauteur d'eau sous l'ouvrage pour permettre les installations, il n'y aura donc pas de mise à sec du cours d'eau.

En 2021 et 2022, le bureau d'études Systra a réalisé un inventaire écologique dans la zone d'intervention des travaux. Il comprend une définition des habitats naturels (y compris les zones humides) et des investigations faunistiques, floristiques et piscicoles. Des extraits de l'inventaire et des données issues des comptes-rendus sont repris dans le document.

Une réunion de cadrage des procédures avec les services de l'Etat a été réalisée le 28 septembre 2021. Lors de cette réunion, des représentants du SMA de la Bresle, la police de l'eau des DDT 60 et 76, la Communauté de Communes des villes soeurs, la

DREAL Normandie et SNCF Réseau étaient présents. SNCF Réseau a pu réaliser au cours de cette réunion une présentation des travaux d'entretien prévus sur les 14 ouvrages présents sur la ligne Beauvais-Abancourt- Le Tréport. Pour les procédures réglementaires, il a été conclu qu'en cas d'impact résiduel sur les frayères et les zones humides une procédure IOTA simplifiée satisfera l'encadrement des travaux jugés peu impactant sur les ouvrages concernés.

## VI- RUBRIQUE(S) DE LA NOMENCLATURE CONCERNEE(S)

Tableau 2 : Nomenclature rubriques IOTA

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (à cocher si oui)	Commentaire
3.1.2.0	I.O.T.A. <b>modifiant le profil</b> en long ou en travers du cours d'eau	<b>6,50m + 6m = 12,50m &lt; 100m</b>	X	La longueur de mise en œuvre des batardeaux inclut la largeur de l'ouvrage (6,50m) ainsi qu'un accès de 3 mètres de part et d'autre de l'ouvrage (6m).
3.1.5.0 (**)	I.O.T.A. <b>étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole*</b>	<b>0 m<sup>2</sup> &lt; 200 m<sup>2</sup></b>		Les travaux dans le lit mineur sont prévus en dehors des périodes de reproduction des poissons. Le projet n'implique pas le déclenchement de cette rubrique, dû à l'absence d'impact sur le cycle de reproduction de la faune piscicole.

## VII- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU COURS D'EAU

Le bassin de la Bresle s'étend sur une surface de 748 km<sup>2</sup> répartie sur 3 départements Somme, Seine Maritime et Oise. La rivière a huit affluents principaux dont le Ruisseau du Menillet à Aumale, La Méline à Vieux-Rouen sur-Bresle.

Ce fleuve côtier est alimenté par la nappe de la craie et prend sa source au niveau d'Abancourt (Oise) à environ 70 km de l'embouchure. La position de la source varie toutefois en fonction du niveau de la nappe qui l'alimente ; lorsque le niveau est au plus haut, elle est localisée plus en amont sur le territoire de Blargies, lorsqu'il est au contraire au plus bas, elle se situe au hameau de Hadancourt appartenant à la commune de Criquiers

La forte oxygénation de départ des eaux de la nappe de la craie et les faciès rapides rencontrés dans le milieu aquatique ont conduit au classement de la Bresle en 1ère catégorie piscicole. Ces cours d'eau sont caractérisés par la présence d'espèces salmonicoles comme le saumon atlantique, les truites de mer et fario mais aussi par les lamproies, l'anguille, le chabot...

- ✓ Longueur concernée : longueur de l'ouvrage au-dessus du cours d'eau, soit 6,50m
- ✓ Largeur moyenne au droit des travaux : largeur de l'ouvrage, soit 6,75 m
- ✓ Profondeur moyenne du lit au droit des travaux : la profondeur moyenne du lit est inférieure à 0,70 m (source : Hydroportail)
- ✓ Description sommaire de l'état initial :

Tableau 3 : Description du cours d'eau

Nature du fond (blocs, graviers, sables, limons, argiles...)	Végétation du lit	Végétation des berges	Date de l'observation
Le fond de la rivière est composé de cailloux, de graviers et de sable.	La végétation du lit est principalement composée d'hydrophytes et héliophytes	Une partie des berges sont entretenues.	Les données suivantes sont issues des inventaires de 2021. Les prospections ont été réalisées en juillet, août, décembre 2021 et au printemps 2022.

#### Observations complémentaires :

- Zone d'eaux calmes / zone d'eaux vives : Il s'agit d'eaux assez vives.
- Vitesse estimée de l'écoulement : 25cm/sec.
- Existence de singularités (pont, seuil, vannage...): Deux obstacles à l'écoulement sur SANDRE (en dehors du domaine ferroviaire) ont été détectés à proximité du Pk 145+513 :
  - Le premier obstacle (code : ROE39413) est nommé « Décharge de l'ancien moulin de Ressenroy » il est de type « seuil en rivière déversoir » et est indiqué en état « existant ».
  - Le second obstacle (code : ROE65884) est nommé « Chute de l'ancien moulin Sergent » il est de type « seuil en rivière déversoir » et est indiqué en état « Détruit partiellement ».

## VIII- NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITE ENVISAGES

### A) Description de l'ouvrage existant et problème à résoudre

La ligne IF 325 000 (BALT) reliant les villes de Beauvais et le Tréport, est électrifiée et connaît une circulation de voyageurs où la vitesse est de 100 km/h. Le pont-rail 145+513 est un ouvrage constitué d'un tablier métallique à poutres jumelles de 6,75m de portée, ce qui permet le franchissement de la rivière « la Bresle ». L'ouvrage possède une ouverture droite de 6,00m.

L'ouvrage possède les caractéristiques suivantes :

Tableau 4 : Caractéristiques du PRa situé au PK 145+513 – Ligne 325 000

Caractéristique de l'ouvrage	
Type	Tablier métallique à poutres jumelles avec enrobage béton
Nombre de travées	1
Nombre de tabliers	1
Portée	6,75 m
Ouverture droite	6,00 m
Largeur	6,50 m
Obstacle franchi	La rivière « La Bresle »
Vitesse de la ligne	100 km/h
Date de la protection anticorrosion	1993
Nature du matériau	Acier doux

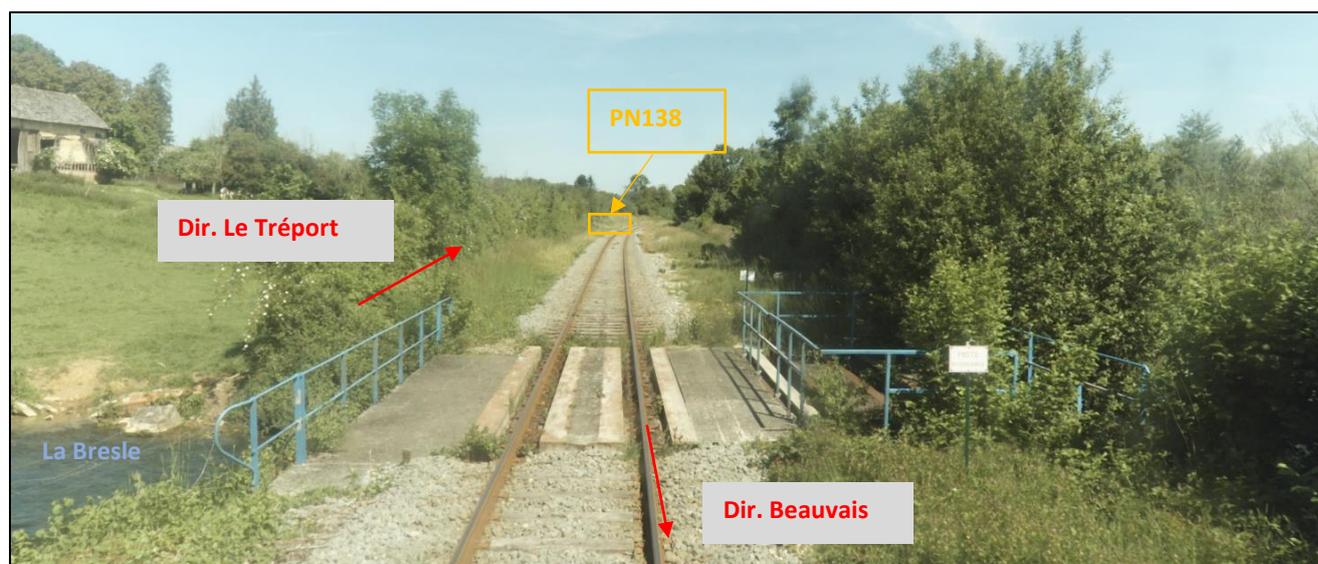


Figure 2 : PRa situé au PK 145+513 – Ligne 325 000



Figure 3 : Élévation gauche de l'ouvrage situé au PK 145+513 – Ligne 325 000

Quelques caractéristiques récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Caractéristiques de l'ouvrage

Coordonnées Lambert 93	Ligne ferroviaire	Point Kilométrique	Désignation de l'ouvrage	Cours d'eau enjambé	Commune	Dpt
X : 607786.739066211 Y : 6972466.898862053	N°325 000	145+513	Pont-rail (PRa)	La Bresle	Vieux- Rouen sur Bresle	76

Une campagne d'étude technique a permis de faire un bilan général de l'ouvrage. Il a été conclu que :

- L'ouvrage était en état satisfaisant.
- Il a été constaté une dégradation du béton d'enrobage qui évolue entre les poutres principales et les entretoises sous les rails.
- Un écaillage sur les semelles supérieures des poutres principales et au niveau des tranches des semelles a été observé.
- Il a été noté une corrosion creusante sur les semelles inférieures des poutres et des entrevoies.
- Sur les fondations et les appuis, il a été constaté des fissures et des épaufrures.
- Le repérage avant travaux de l'amiante et du plomb ont permis de conclure la présence de plomb sur l'ouvrage.



Figure 4 : Corrosion des semelles inférieures des poutres principales au droit des zones confinées



Figure 5 : Désorganisation de la chaîne d'angle Q2 et zone humide sur la culée C1

## B) Description de l'intervention à réaliser

### 1) Phase 1 du projet : préparation du chantier

Pour permettre la réalisation des travaux, il est prévu les opérations préparatoires suivantes :

- Un nettoyage de la végétation sur les maçonneries de l'ouvrage comprenant le décapage des mousses, l'arrachage du lierre et autres végétaux, le broyage ou l'évacuation des produits et déchets ;
- En cas d'un niveau hydraulique important du cours d'eau par rapport aux normales relevées, des batardeaux par demi-passe avec un système de pompage et rejet aval seront mis en place. Les eaux issues de la pompe d'exhaure des batardeaux seront filtrées avec la mise en place d'un bassin de décantation provisoire pour éviter le rejet de MES dans le cours d'eau.
- La mise en place de protections destinées à récupérer les gravois et résidus de démolition ;



Figure 6 : Ligne 325 000 – Exemple d'installation pour éviter la pollution des résidus de maçonnerie

- Le diagnostic révélant la présence de plomb sur l'ouvrage, un confinement au droit de chaque culée est nécessaire pour les travaux de remise en peinture. Vu les données en notre possession, il est considéré que ses travaux se feront avec des moyens ne reposant pas dans le fond du cours d'eau, pour éviter de créer des impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique. Les travaux de remise en peinture se dérouleront sur un échafaudage suspendu, ou un échafaudage sur barges ou pontons flottants modulaires (au choix de l'entreprise adjudicataire) arrimés à des points fixes. Cet échafaudage devra être hermétique vis-à-vis du cours d'eau et ce via un système de thermo-bâchage et un revêtement de sol en PVC étanche. La zone confinée sera nettoyée par une méthode de soufflage d'air et d'aspiration des matériaux. Pour plus d'informations, se reporter à la notice en ANNEXE 4.
- La dépose d'un panneau de voie de 9,25m pour permettre les réparations des appuis sera réalisée par tronçonnage de chaque côté de l'ouvrage à l'aide de deux pelles rail/route depuis la plateforme ferroviaire (hors d'eau). Lors de la phase travaux, les panneaux de voie et les matériaux seront stockés sur l'aire à proximité du PN 138.

L'accès au site se fera par le chemin existant carrossable le long de la voie, depuis le passage à niveau 138. La base-vie et les zones de stockage seront implantées à proximité de l'ouvrage sur la parcelle n°000 AC 26. L'accès servira principalement à l'acheminement du matériel et des matériaux nécessaires pour les travaux.



Figure 7 : Ligne 325 000 – Zone installation – Base-vie du chantier

## 2) Phase 2 du projet : travaux ouvrages d'art

Il est prévu les tâches suivantes pour préserver la pérennité de l'ouvrage :

- Le remplacement de briques en recherche sur les culées depuis le lit mineur ;
- Remise en peinture des semelles inférieures des poutres principales et entretoises en zone d'appuis comprenant :
  - o Levage du tablier par verins hydrauliques ;
  - o Vernissage du tablier ;
  - o Confinements localisés des zones à traiter (zones d'appareils d'appuis, semelles inférieures des poutres principales et entretoises) ;
  - o Préparation des supports - Décapage et brossage manuel ;
  - o Nettoyage des parties éventuellement souillées ou graissées ;
  - o Mise en œuvre d'un complexe anticorrosion de maintenance ;
  - o Reprise du tablier.
  - o Pose de murettes garde-grèves préfabriquées à l'arrière des sommiers comprenant :
- Le nettoyage préalable des sommiers, y compris l'enlèvement des gravois et déchets ;
- La préfabrication des murettes comprenant :
  - o Le dimensionnement des murettes ;
  - o La réalisation des coffrages nécessaires ;
  - o Le ferrailage des éléments en acier ;
  - o La fourniture et mise en œuvre de béton ;
  - o La pose et l'ancrage des murettes.
- Fourniture et pose d'une tôle galvanisée en partie supérieur de l'accotement.

Curage		Création de barrage ou de seuil	
Arasement d'atterrissement		Renforcement des berges, techniques non végétales	
Scarification		Renforcement des berges, techniques végétales	
Reprofilage		Faucardage	
Busage		Autre (préciser) :	X
Remise en état naturel		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de maçonnerie ;</li> <li>▪ Travaux de remise en peinture ;</li> <li>▪ Pose de murettes</li> </ul>	

### C) Entreprise en charge des travaux

La procédure de consultation des entreprises n'est pas encore réalisée et les travaux sur le Pont-Rail ne sont pas attribués. Lorsque le marché sera attribué, la DDTM sera avertie du nom de l'entreprise chargée de réaliser les travaux. L'entreprise précisera les éventuels moyens techniques complémentaires qu'elle utilisera pour la mise en œuvre des travaux.

Organisme / Nom Prénom : .....

Numéro et SIRET .....

Fax..... Tel : .....

Mail : .....

### D) Conduite du chantier

#### 1) Période de réalisation des travaux

La Bresle et ses affluents appartiennent à la 1ère catégorie piscicole. Par conséquent, les travaux dans le lit mineur sont proscrits entre le 1er novembre et le 1er avril afin de ne pas nuire aux espèces piscicoles.

La DDT sera avertie au moins 15 jours avant le début des travaux qui se tiendront entre les mois de mai et octobre 2026.

Tableau 6 : Ligne 325 000 – Planning des travaux au PRa 145+513

Type de travaux	Dates
Travaux préparatoire – Installation de la base-vie, débroussaillage, création des accès temporaires	Mars-Avril 2026
Travaux sur l'OA depuis le lit mineur – Remise en peinture, et de maçonnerie	Mai à octobre 2026

## 2) Conditions de réalisation des travaux

\* Type d'engin : Pelle rail-route, chargeuse, et camions seront les engins utilisés pour les travaux de voie. La levée du tablier sera réalisée à l'aide de vérins hydrauliques. Les travaux de maçonnerie seront réalisés avec des outils manuels classiques.

### \* Chantier en eau :

- Engin travaillant depuis les berges :
- Engin dans le lit du cours d'eau :
- Autres (à préciser) : Le traitement de la maçonnerie est réalisé à pied d'œuvre depuis le lit mineur du cours d'eau.

### \* Chantier hors d'eau :

- Par mise en place de batardeau et pompage : La mise en œuvre des batardeaux avec un dispositif de pompage sera installée de manière optionnelle pour permettre les travaux de maçonnerie sur les culées en cas de conditions hydrauliques défavorables pour travailler à pied d'œuvre. Le batardeau a pour objectif de limiter le débit du cours d'eau et donc de limiter ainsi la hauteur d'eau sous l'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux.



Figure 8 : Ligne 325 000 – Exemple de batardeaux de type Watergate

- Par mise en place de batardeau et tuyaux
- Autres (à préciser) : Les travaux de remise en peinture seront réalisés depuis les structures flottantes (barges ou pontons modulaires au choix de l'entreprise adjudicataire) sur lesquels sera mis en place un dispositif de confinement des zones de travail.

Cette méthodologie permettra :

- D'éviter tout impact sur le fond du cours d'eau ;
- De s'adapter aux fluctuations des niveaux d'eau qui peuvent varier de manière importante à cette période de l'année.

Par ailleurs, un dispositif de confinement des zones de travail sera mis en place, car l'ouvrage présente des traces de plomb. Cette mesure permettra d'éviter la chute de résidus de peinture dans le cours d'eau.

### 3) Moyens de surveillance et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Les emprises du chantier, sous la responsabilité de l'entreprise, seront restreintes et respecteront le milieu naturel impacté. L'entreprise qui aura la charge du chantier sera :

- En possession du schéma d'alerte fourni par la maîtrise d'ouvrage (voir en ANNEXE 5) ;
- Joignable en permanence par la DDT.

De plus, elle se renseignera quotidiennement sur le régime du cours d'eau, les conditions météorologiques et hydrauliques auprès de Météo France (alerte orage) et du site internet ministériel « Vigicrues » ; en cas de montée des eaux, tout ce qui pourrait être emporté sera évacué, en particulier les matériaux liquides ou pulvérulents, ainsi que les engins de chantier contenant des hydrocarbures. L'entreprise aura à disposition des dispositifs d'intervention (kit antipollution...) et les engins utilisés respecteront la réglementation (avec par exemple des fluides hydrauliques biodégradables...).

SNCF Réseau assure une veille réglementaire hebdomadaire sur le site internet Propluvia. Elle sera éventuellement renforcée en période estivale afin de vigiler les arrêtés de restriction temporaire relatifs à la sécheresse et d'adapter ainsi le planning des travaux en conséquence.

## IX- IMPACT PREVISIBLE DES TRAVAUX

### A) Berges

- élimination des arbres et arbustes (surface : )
- terrassement (longueur : )
- remblais (longueur : surface : épaisseur : )
- enrochements (longueur : )
- autres (à préciser) :

Pour l'exécution de ces travaux de débroussaillage, la période de nidification des oiseaux allant du 15 mars au 15 août sera respectée. En effet, il est prévu qu'aucun travail d'abattage ou/et de débroussaillage ne soit réalisé pendant cette période.

### B) Lit mineur

- curage (longueur : )
- fouille (longueur : )
- modification du profil en travers (longueur : )
- seuil (longueur : hauteur : pente : %)

autres (à préciser) : Mise en place de batardeaux, travaux de maçonnerie et installation de structures flottantes

Les travaux de maçonnerie seront réalisés depuis le lit mineur. La réalisation de ces opérations ne nécessite pas d'engin spécifique, ils seront réalisés à pied avec du matériel portatif, ce qui permet de limiter les impacts sur le lit mineur.

En cas de niveau hydraulique trop important pendant la période de réalisation des travaux, la mise en place de batardeaux avec un dispositif de pompage sera nécessaire. L'objectif de cette installation est de limiter le débit du cours d'eau et donc la hauteur d'eau sur l'ouvrage. L'installation des batardeaux sera temporaire, et n'a pas vocation à mettre à sec le cours d'eau. Les eaux issues de la pompe d'exhaure des batardeaux feront l'objet d'un traitement spécifique pour éviter le rejet de MES dans le cours d'eau. En fonction de la configuration du site et de l'espace disponible, la filtration des eaux d'exhaure se fera par la mise en place d'un bassin de décantation provisoire (dont les dimensions s'adapteront au volume à traiter).



Figure 9 : Ligne 325 000 - Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux

Les travaux de remise en peinture seront réalisés sur des structures flottantes sur lesquelles seront mise en place un dispositif de confinement des zones de travail. Ce dispositif sera installé tout le long de l'ouvrage et au droit de certaines culées.

### C) Pont

- Tirant d'air
- Hauteur d'eau
- Autres (à préciser)

Le programme travaux ne prévoit pas de remplacement de tablier ou de changement particulier sur le Pont-Rail. Ainsi, il n'y a pas d'impact sur le pont et la section hydraulique du cours d'eau sera préservée.

## D) Pollutions potentielles

### Emploi de ciment :

Le traitement de la maçonnerie est susceptible de diffuser de la laitance de ciment dans le milieu aquatique ce qui peut avoir un impact pour la faune présente. Pour limiter cet impact, une attention particulière sera accordée à la bonne exécution des injections de ciment.

L'injection se fera à faible dose et à basse pression, tout en observant les écoulements afin d'éviter tout départ de laitance dans le milieu naturel. La méthode utilisée sera le matage au mortier pour reboucher et la mise en place des canules d'injection selon le besoin. Le matage permet d'éviter toute résurgence de coulis.

De plus, le malaxeur nécessaire à la fabrication du coulis de ciment sera placé et utilisé à une distance suffisamment éloignée du cours d'eau afin de ne pas propager de poussières de ciment et pour se prémunir de toute pollution. Le matériel utilisé sera nettoyé en dehors du site.

### Coffrage en lit mineur

### Autres (à préciser) : le plomb

L'ouvrage présente du plomb, des procédures particulières seront mis en place pour protéger les ouvriers et l'environnement, face aux risques de dissémination de plomb. Au démarrage des travaux, un système de confinement partiel sera mis en place pour éviter le rejet de pollution dans l'environnement. Ce système sera constitué d'un confinement étanche de chaque zone de travail et d'un équipement de traitement de l'air adapté. Une notice de protection spécifique contre le plomb et a été rédigée, cette dernière est jointe en annexe du document.

## E) Travaux affectant un site NATURA 2000

### 1) Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Vallée de la Bresle », identifiant FR2200363

Le site est situé au sein du site Natura 2000 la Vallée de Bresle.

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

- La Bresle : une rivière de première catégorie, reconnue comme un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France, notamment avec ses populations de Saumon atlantique (*Salmo salar*). Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du *Selino carvifoliae-juncetum subnodulosi* et atlantique de l'*Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi*) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

- Les coteaux et vallées de la Basse-Bresle constituent un ensemble de coteaux et vallées très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thémato-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de *Senecio helenitis*, *Calamintha nepeta* subsp. *Spruneri*, *geranium sylvaticum* en aire isolée).

- Les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger représentent pour leur part un ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant un réseau de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

- Enfin, les coteaux et vallée de la Haute-Bresle sont un ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérides, avec leur cortège associé de formations dynamiques sérielles, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides.

L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique.

## 2) Proximité de zones naturelles d'importance

Le pont-rail au Pk 145+513 est situé à proximité de zones naturelles d'importance. Voici un tableau récapitulatif des espaces naturels patrimoniaux reconnus à proximité de l'ouvrage :

Tableau 7: Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus

INSEE	Commune	Type de zone	N° de zone	Nom	Distance de l'ouvrage
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 2	220320033	VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE	495 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 2	230000318	LA HAUTE FORÊT D'EU, LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE LA BRESLES	0 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 1	220320006	COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIÉES	477 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 1	220013921	LARRIS DE LA VALLÉE DE LA BRESLE ENTRE SÉNARPONT ET SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE, FORÊT D'ARGUEL ET FORÊT DE BEUCAMPS-LE-JEUNE	1,08 km

76233	Vieux-Rouen sur Bresle	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS	FR2200363	VALLEE DE LA BRESLE	0 m
-------	------------------------	-------------------------------------	-----------	---------------------	-----

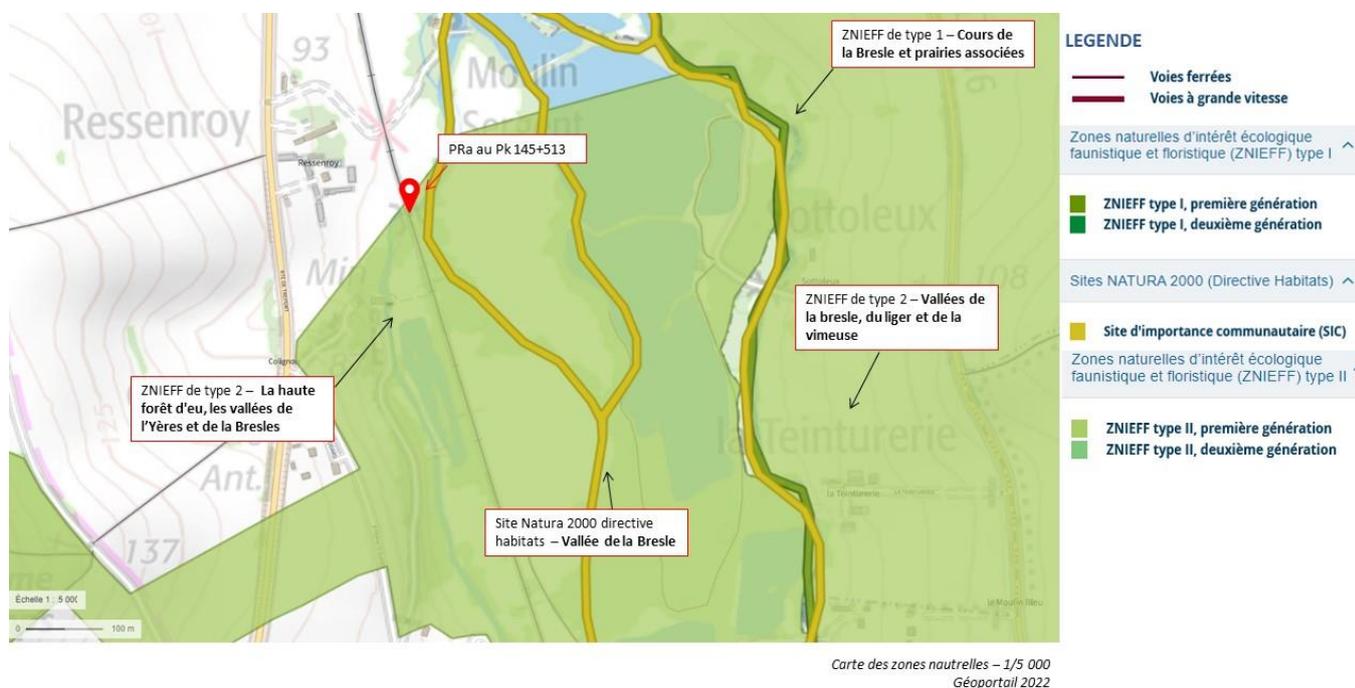


Figure 10 : Cartographie des sites naturels d'intérêts à proximité du PRA 145+513– Géoportail

### 3) Synthèse des inventaires écologiques

Lors des inventaires terrains, il a été conclu que notre zone d'étude au PRA 145+513 présentait un enjeu faible pour la faune astacicole et un enjeu assez fort pour la faune malacole et piscicole. Sur le site, il a été noté la présence très probable de frayère pour les espèces suivantes :

- La lamproie de Planner,
- La Lamproie de rivière,
- La lamproie marine,
- La Truite de mer,

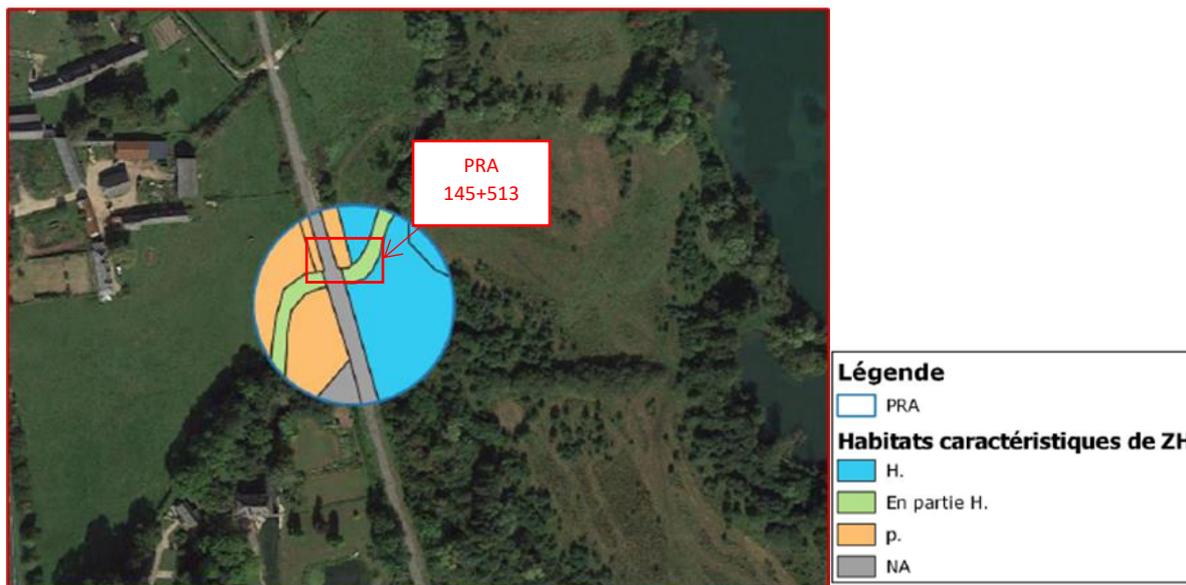


Figure 11 : Localisation des zones humides selon le critère habitat – PRA 145+513– Source : Systra

#### 4) Conclusion

Si OUI, note d'évaluation des incidences au titre de l'article L 414 – 4 du Code de l'Environnement :

Le site se trouve dans le secteur de la vallée de la Bresle. Ainsi, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est annexée au présent dossier (ANNEXE 6).

#### F) Compatibilité avec le SDAGE

Orientation 1 : **Pour un territoire vivant et résilient** : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

Défis	Concerné
Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Éviter avant de réduire, puis de compenser (séquence etc) l'atteinte aux zones humides et aux milieux aquatiques afin de stopper leur disparition et leur dégradation	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer les fonctionnalités de milieux humides en tête de bassin versant et dans le lit majeur, et restaurer les rivières dans leur profil d'équilibre en fond de vallée et en connexion avec le lit majeur	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer les populations des poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet

Structurer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
--	--

### Orientation 2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

Défis	Concerné
Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable et restaurer celle des plus dégradés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Améliorer l'information des acteurs et du public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les actions de protection de captage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adopter une politique ambitieuse de réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire du bassin	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Aménager les bassins versants et les parcelles pour limiter le transfert des pollutions diffuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

### Orientation 3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles

Défis	Concerné
Réduire les pollutions à la source	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adapter les rejets des systèmes d'assainissement à l'objectif de bon état des milieux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réussir la transition énergétique et écologique des systèmes d'assainissement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

### Orientation 4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Défis	Concerné
Limitier les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Limitier le ruissellement pour favoriser des territoires résilients	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Définir les modalités de création de retenues et de gestion des prélèvements associés à leur remplissage, et de réutilisation des eaux usées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

### Orientation 5 : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Défis	Concerné
Réduire les apports de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réduire les rejets directs de micropolluants en mer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (de baignade, conchylicoles et de pêche à pied)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Promouvoir une gestion résiliente de la bande côtière face au changement climatique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

## G) Compatibilité avec le SAGE

Est-ce compatible avec le SAGE de la Vallée de la Bresle sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle  Oui  Non  Pas de SAGE

Le SAGE de la Vallée de la Bresle a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 18 août 2016. Le projet ne porte pas atteinte à la réglementation du SAGE et respecte les enjeux, les objectifs et les dispositions suivantes :

- **Objectif général 1.5 « Connaître et diminuer les pollutions ponctuelles issues des activités, industrielles, artisanales, agricoles et des collectivités »**
  1. Disposition 26 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles liées au stockage de substance polluante

## X-MESURES CORRECTIVES ENVISAGEES

### A) Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux

De manière générale, toutes les précautions et les mesures de lutte contre une pollution seront prises et respectées tout au long des travaux.

L'installation d'un échafaudage suspendu, d'un ponton flottant ou d'un système de barge va permettre d'assurer la gestion des déchets des travaux de remise en peinture et d'éviter des rejets de pollution dans l'environnement.

Pour éviter tout rejet de pollution dans l'eau, un confinement partiel de l'ouvrage sera mis en place en particulier pour les travaux de décapage des peintures existantes. Ce système sera constitué d'un confinement étanche de chaque zone de travail, mais aussi d'un équipement de traitement de l'air adapté.

Le stockage du matériel, des déchets et des engins de chantier ne sera réalisé ni sur les berges, ni dans l'eau, mais sur les zones de stockage prévu dans le programme travaux. Ainsi, l'impact de la pollution des eaux par fuite d'hydrocarbure ou de déchet dans le milieu aquatique sera donc évité. Tout au long des travaux, toutes les précautions et les mesures de lutte contre une pollution accidentelle due à un déversement seront prises et respectées.

Pour éviter toutes les pollutions des travaux de maçonnerie, des équerres ainsi que des contreplaqués seront posés sur les culées. Les déchets liés au chantier seront stockés hors d'eau et seront acheminés sur la base-vie du chantier pour éviter l'emportement en cas de crue. Par la suite, ils seront tous évacués en décharges spécialisées en fonction de leur nature. Il n'y aura aucun brûlage sur site, seul un broyage des végétaux issus du nettoyage sera autorisé.

Le traitement de la maçonnerie peut laisser échapper dans le milieu aquatique du lait de ciment toxique. Une attention particulière sera portée à la laitance de ciment lors des travaux de maçonnerie. Le geste se fera à faible dose et à basse pression, tout

en observant les écoulements afin d'éviter tout départ de laitance dans le milieu naturel. Cette mesure permet d'éviter l'impact sur le milieu aquatique.

Le malaxeur nécessaire à la fabrication du coulis de ciment sera placé et utilisé à une distance suffisamment éloignée du cours d'eau afin de ne pas propager de poussières de ciment et pour se prémunir de toute pollution. Le matériel utilisé sera nettoyé en dehors du site.

Afin de limiter la pollution des eaux, tout au long des travaux, les conditions météorologiques seront consultées quotidiennement auprès de Météo France (alerte orage) et du site internet ministériel « Vigicrues ». Ainsi, en cas d'intempérie et de montée des eaux, tout ce qui pourrait être emporté par la rivière sera évacué. Un schéma d'alerte sera également présent sur le chantier pendant toute sa durée. Celui-ci permettra de prévenir dans les meilleurs délais les services de l'état en cas d'incident.

SNCF Réseau assure une veille réglementaire hebdomadaire sur le site internet Propluvia. Elle sera éventuellement renforcée en période estivale afin de vigiler les arrêtés de restriction temporaire relatifs à la sécheresse et d'adapter ainsi le planning des travaux en conséquence.

Enfin, concernant la gestion des déchets, il a été prévu de mettre en œuvre un schéma d'organisation et de suivi d'élimination des déchets. Ce document comportera les éléments suivants de manière détaillée :

- Les méthodes employées pour ne pas mélanger les déchets ;
- Les centres de stockage ou centre de regroupement ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à éliminer ;
- Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité mis en œuvre pendant les travaux (Bordereau de suivi des déchets).

## B) Mesures envisagées pour assurer la circulation des poissons

Les inventaires écologiques réalisés en 2021 par un bureau d'étude ont relevé la présence des zones de frayère pour plusieurs espèces. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction de ces espèces. Ces espèces ont des périodes de reproductions allant de novembre en avril. Les travaux sont prévus entre les mois de mai et octobre, ce qui permet de limiter l'impact sur les frayères.

De plus, aucun engin mécanique ne sera utilisé dans le lit mineur pour la réalisation des travaux. Seul des passages à pied sont prévus pour les travaux de maçonnerie, ce qui permet de limiter l'impact sur les zones de frayères identifiées.

## C) Mesures envisagées pour le réaménagement du site

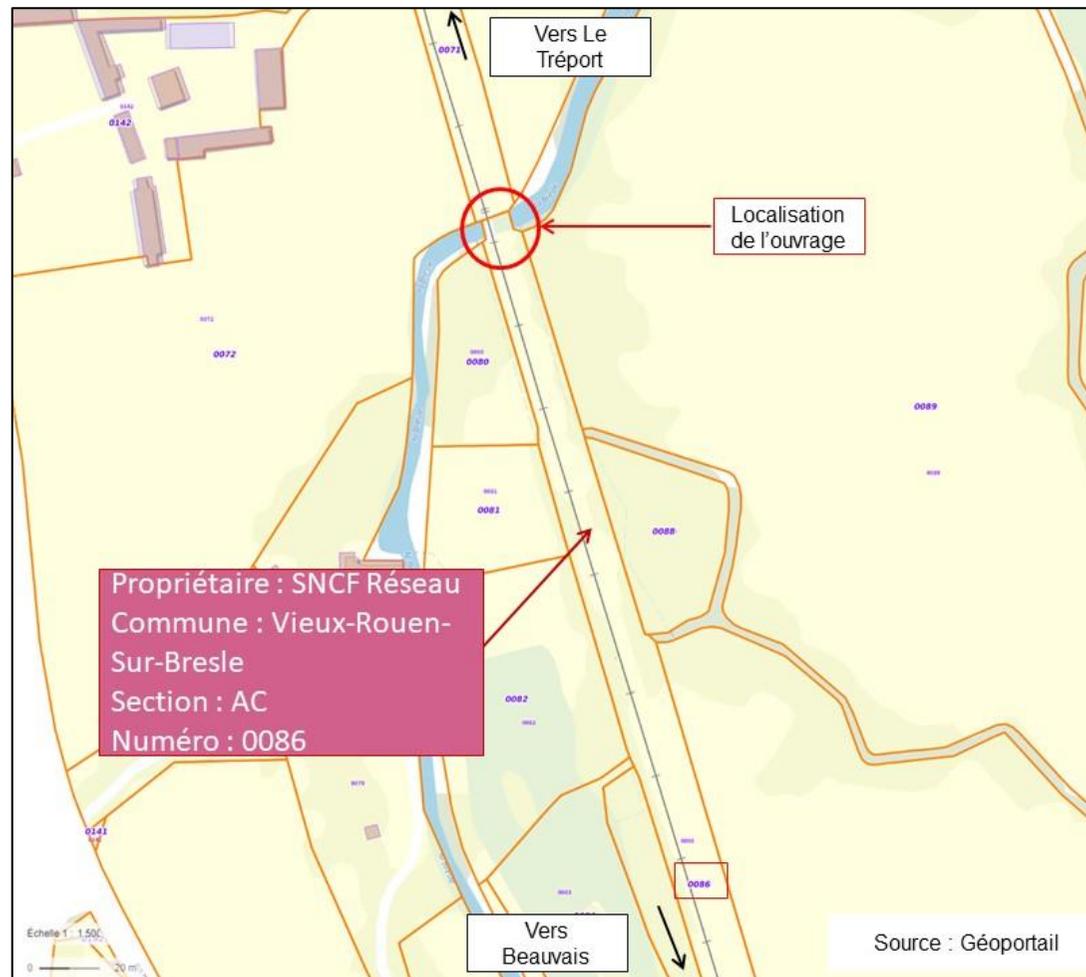
Au vu de la nature et l'ampleur des travaux, il n'est pas prévu de réaménagement de site. Néanmoins, à la fin des travaux, l'entreprise réalisatrice s'occupera de remettre

les lieux, les accès et les pistes dans l'état initial après l'évacuation de tous les matériaux et déchets.

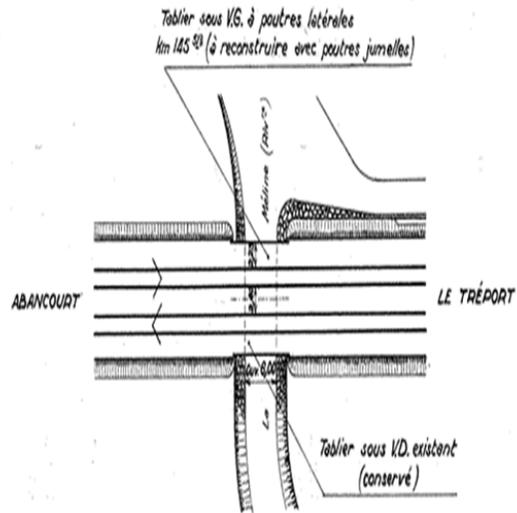
## XI- ANNEXES



**ANNEXE 2 : PLAN CADASTRALE**—Commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle (76)  
Travaux de remise en peinture et de maçonnerie sur le Pont-rail situé au Pk 145+513  
Ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport

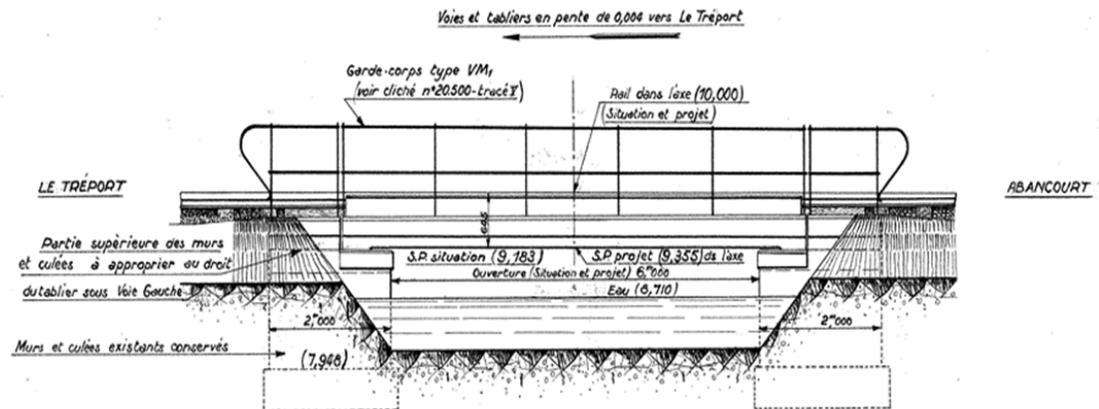


**ANNEXE 3 : PLAN ET COUPE DE L'OUVRAGE** - Commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle (76)  
 Travaux de remise en peinture et de maçonnerie sur le Pont-rail situé au Pk 145+513  
 Ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport



Plan de l'ouvrage au Pk 145+513

Elévation de l'ouvrage au Pk 145+513



## Protections spécifiques contre le plomb

### Equipements déployés pour la remise en peinture

Des confinements sur échafaudage ou pontons flottants modulaires sont indispensables pour assurer une bonne gestion des déchets et assurer le rôle de plateforme de travail. Ils serviront également de protections collectives.

Les confinements étanches seront constitués :

- D'un revêtement de sol type PVC Expanfilm 1000 µm pour la circulation des opérateurs
- D'un thermo-bâchage pour les parties latérales avec des bâches 320 µm ;
- D'un confinement bois, contreplaqués pour les parties soumises aux risques d'effet de souffle ou aux risques de dégradation.

À noter que le gabarit de base est de 1,90 m de hauteur, pouvant être réduit à 1,50 m de hauteur en position accroupie.

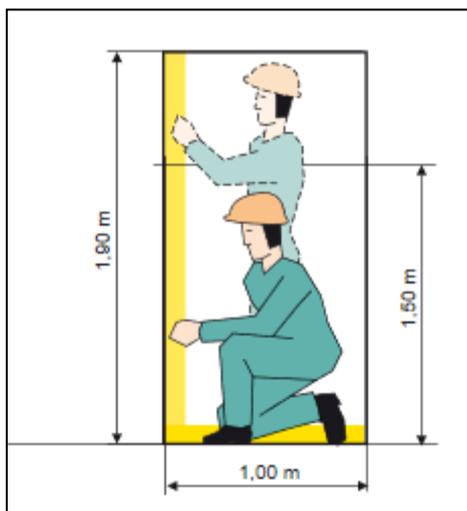


Figure : Gabarit de base de 1,90 m de hauteur, réduit à 1,50 m en position accroupie (source : INRS)

### Mise en place d'un système de confinement (protection collective)

La présence de plomb sur l'ouvrage implique la mise en œuvre de procédures particulières visant à protéger les ouvriers et l'environnement, face aux risques de dissémination de plomb.

Il est donc nécessaire, préalablement au démarrage des travaux, de mettre en place un système de confinement partiel de l'ouvrage afin d'éviter le rejet de pollution dans l'environnement.

Ce système sera constitué d'un confinement étanche de chaque zone de travail et d'un équipement de traitement de l'air adapté (entrées d'air et extracteurs).

Un sas de confinement devra être implanté et une procédure de décontamination permettant de garantir la décontamination effective des intervenants et de leur EPI réutilisables lors de la sortie de la zone contaminée établie. Cette procédure sera à faire valider par un organisme extérieur agréé avant le début des travaux. Le SAS sera le seul point d'accès du personnel au chantier. Il comportera trois compartiments :

- Un vestiaire « propre » ;
- Un vestiaire « sale » ;
- Une douche de décontamination.

L'installation de décontamination sera implantée à proximité immédiate du chantier dans la continuité directe du confinement. Si cela n'est pas possible, la limitation de la dispersion de la poussière se fera en décontaminant les chaussures et les vêtements avant de sortir de la zone confinée et rejoindre le sas.

Cette installation de décontamination sera installée en plus des locaux de cantonnement classiques pour les intervenants affectés aux travaux sur la peinture au plomb.

### Sas matériel et déchets

Un sas de décontamination du matériel et des déchets devra également être installé. Soit un sas à un compartiment (pour la décontamination à l'eau), soit un sas à deux compartiments (un pour la décontamination à l'eau et un deuxième pour mettre en place un suremballage).

### Contrôle d'empoussièrément

Avant le lancement des travaux et préalablement au démontage des dispositifs de confinement, des prélèvements du taux d'empoussièrément surfacique sur le sol devront être effectués afin d'être comparés. En cas de pollution particulière, un traitement de la zone impactée et une évacuation des déchets dangereux devront être prévus.

### Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Les intervenants sur site seront équipés par des moyens de protection individuelle adaptés en fonction de la nature des travaux réalisés (décapage, désamiantage, etc.) et au niveau d'exposition.

**ANNEXE 5 : schéma d'alerte en cas d'incident et d'accident**  
Travaux de réfection du radier et de maçonnerie au PRa 145+513

